

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 mars 2009

**

Membres présents : Melle MASOLINI, MMES BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, FERNANDES, MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS,

Membres absents : Mme CABANTOUS donne pouvoir à M. THOMAS, M. VANRYCKEGHEM donne pouvoir à M. PAPINAUD

Secrétaire de séance : Mme Livia MASOLINI

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après examen de l'état de notification des 4 taxes directes locales, le conseil vote à l'unanimité une augmentation de 1 % pour l'année 2009. Les taux sont arrêtés comme suit :

Taxe d'habitation	: 12.48 %
Foncier bâti	: 21.32 %
Foncier non Bâti	: 45.85 %
Taxe professionnelle	: 7.83 %

Le produit fiscal attendu s'élève ainsi à 138 244 €.

- Il adopte à l'unanimité le compte de gestion dressé par le receveur et vote le compte administratif 2008 qui laisse apparaître un excédent global de 179 624.20 €, dont : + 215 584.93 € en section de fonctionnement (*dont 35 015.69 € dissolution AFR et lotissement*) - 35 960.73 € en section d'investissement
En intégrant les restes à réaliser, le résultat d'investissement présente un déficit de 20 311.13 €
Il vote par ailleurs le compte administratif des budgets annexes qui font ressortir les résultats suivants :

Budget annexe « Ordures Ménagères »	: excédent de 15 782.63 €
Budget annexe « Caveaux »	: excédent de 4 475.46 €
Budget annexe « Aménagement Centre Bourg »	: Déficit de 18 851.63 €
- Il affecte le résultat de fonctionnement 2008 du budget principal sur le budget primitif 2009 :

Au compte 1068 (réserve d'investissement)	: 20 311.13 €
Au compte 002 (résultat reporté)	: 195 273.80 €
- Il vote le détail des subventions à inscrire au budget primitif 2009,
- Il vote les budgets primitifs 2009 qui s'équilibrent en recettes et dépenses, comme suit :

Budget principal	: 778 527.64 €, dont 460 127.11 € en section de fonctionnement
	318 400.53 € en section d'investissement
Budget annexe « Ordures Ménagères »	: 46 602.63 €
Budget annexe « Caveaux »	: 23 989.34 €, dont 17 486.38 € en fonctionnement
	6 502.96 € en investissement
Budget annexe « Aménagement Centre Bourg »	: 104 438.60 €, dont 26 000.00 € en fonctionnement
	78 438.62 € en investissement
- Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le conseil autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'état, la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009, d'au moins 1 € supplémentaire à la moyenne des comptes administratifs 2004 à 2007, afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FC TVA au titre des dépenses réalisées l'année N-1 et ensuite de façon pérenne les années suivantes.
- La population de FONTAINE LA GAILLARDE a été authentifiée à 525 habitants au 01/01/2009. Le conseil décide d'appuyer l'indemnité des élus sur la strate démographique des communes de 500 à 999 habitants :

Indemnité mensuelle brute du Maire	: 24 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Indemnité mensuelle brute des adjoints	: 8.25 % chacun du même indice
- Pour financer les travaux d'équipements publics communaux, qui présentent une charge conséquente sur le budget, le conseil décide d'instaurer la Taxe Locale d'Equipement (TLE), en cas de construction, reconstruction ou agrandissement des bâtiments de toute nature. Il en fixe le taux à 2 % de la taxe appliquée à la valeur forfaitaire de l'ensemble immobilier.
- Le conseil autorise le Maire à signer une convention de mandat avec le Syndicat d'Electrification de la Vanne, pour procéder à la rénovation et à l'extension de l'éclairage public Rue des Renardières et Rue de Champagne.